

Communiqué de presse – 30.05.2022

Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Petit-Val, Saules et Rebévelier bientôt membres du Parc Chasseral ?

Six communes situées à l'est de l'actuel territoire du Parc naturel régional Chasseral sont intéressées à devenir membre de l'association, en l'occurrence Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Petit-Val, Saules et Rebévelier. Leur intégration, après validation du projet par leurs assemblées législatives, par le canton et par la Confédération, interviendrait au 1^{er} janvier 2025.

Le Parc Chasseral travaille actuellement en étroite collaboration avec les communes de Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Petit-Val, Saules et Rebévelier, qui ont toutes manifesté leur intérêt à rejoindre l'association Parc régional Chasseral. D'ici à 2023, une étude de faisabilité va être menée avec l'appui de l'association de communes Jura bernois. Bienne. Son objectif est d'analyser les qualités paysagères de ces espaces ainsi que leurs enjeux de développement.

Le processus de validation passera par l'assemblée municipale de chacune des six localités afin de décider ou non de la demande d'adhésion au parc naturel régional. Le vote aura lieu lors des assemblées municipales de juin 2023. En cas d'acceptation par ces organes législatifs et sous réserve de validation par le canton et par la Confédération, l'adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau développement du Parc Chasseral répond à la Stratégie économique 2030 de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). Le parc naturel régional y joue un rôle primordial pour le développement de projets régionaux durables, la préservation des patrimoines naturel, paysager, culturel ou historique, et la sensibilisation à l'environnement.

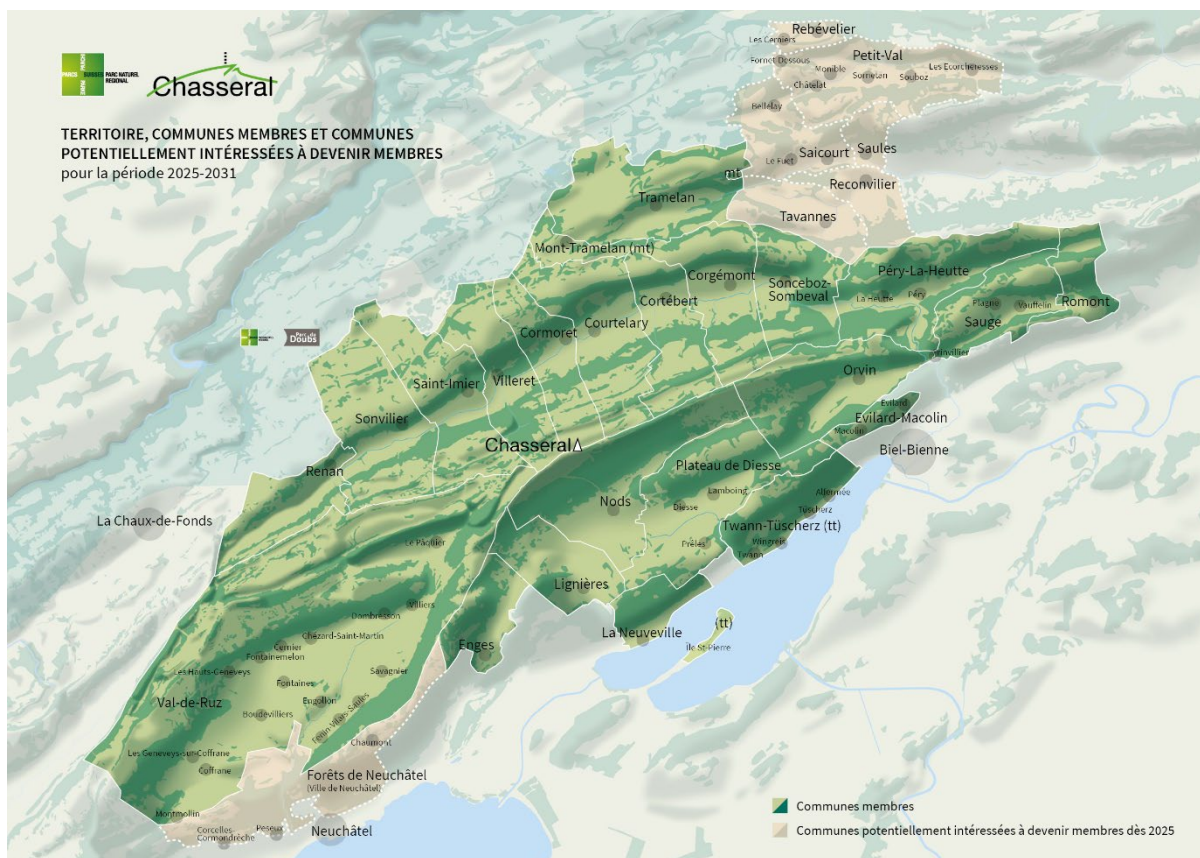
Engagement financier modique pour les communes

Pour les communes, le coût de l'adhésion s'élève à CHF 4.- par habitant et par an. Ce montant est garanti jusqu'en 2031.

La part actuelle des communes au budget du Parc (2,5 mio CHF en 2022) s'élève à 6%, le solde est financé par la Confédération (42%), les cantons de Berne et Neuchâtel (30%), les membres et les fonds privés (22%). Grâce au Parc, ce sont ainsi des montants importants en provenance de l'extérieur du Jura bernois qui sont directement investis en faveur des territoires et des habitants des communes membres du Parc Chasseral.

L'intérêt pour les communes réside, entre autres, en l'appartenance à une entité majeure de la région qui développe de nombreux projets dans une vision cohérente. En matière de maintien de la biodiversité et du paysage, de développement d'une économie durable et locale, de promotion d'une mobilité moins impactante et de sensibilisation à toutes ces thématiques, notamment auprès des enfants. Par le biais du Parc et de ses nombreuses collaborations, les communes bénéficient de son image au-delà de nos frontières. Appartenir aux territoires d'exception que représentent les 20 parcs suisses représente un bel atout.

La carte du territoire en 2022, avec extension potentielle en 2025



Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 47'000 ha et rassemble 23 communes (20 BE et 3 NE) engagées pour une deuxième période de dix ans.